

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT
COMMUNE DE LEDERZEELE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 décembre 2018**

Etaient présents : MM. DELFORGE M. - PACCOU A. - EVRARD P. - DEWYNTER K. - DEKEISTER C. - LUCHET S. - DRIEUX D. - ENVAIN V. - NICOLATS G. - BECK B. - LEVISSE P.

Absents excusés : MENDEL C. - ALLAN H. -

BECK Béatrice est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**
- **Bibliothèque**
- **Personnel communal**
- **Répertoire Electoral Unique**
- **Fonds de concours**
- **Retour des commissions**
- **Divers**

• **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**

La séance est ouverte à 19 heures 30, le Président donne lecture du compte-rendu du dernier conseil. Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

• **Bibliothèque**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) doit être envoyé à la sous-préfecture avant le 22 décembre 2018. Monsieur le Maire donne lecture de la note explicative, du plan de financement et du calendrier prévisionnel des travaux pour la mise aux normes d'accessibilité de la bibliothèque municipale. Les coûts sont estimés à 56 930 € H.T. Une subvention de 30 % est sollicitée, soit 17 000 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le dossier de demande de subvention.

• **Personnel communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la durée hebdomadaire de Madame LOONIS Sylvette est portée à 24 heures (au lieu de 22 heures) à compter du 1^{er} décembre 2018 car elle se voit attribuer la fonction de régisseur pour la cantine et le périscolaire.

Le Maire informe les conseillers municipaux de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal (CTPI) du CDG59 concernant l'avancement de grade du poste d'un agent technique suite à l'ancienneté. Cet avancement entraîne la transformation du poste occupé : la transformation équivaut à une création d'un nouveau poste suivie d'une suppression du poste actuel. Le conseil municipal, approuve et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet avancement.

- **Répertoire Electoral Unique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réforme de la gestion des listes électorales à compter de janvier 2019. En effet, cette réforme oblige la création d'une commission de contrôle des listes électorales. Cette commission doit rassembler un membre du conseil municipal (à l'exception du Maire et des adjoints), un délégué du Préfet, un délégué du Tribunal de Grande Instance. Après discussion, les membres de cette commission sont Karine Dewynter, Pierre Barbier et Roland Boulier.

- **Fonds de concours**

Par la délibération n°15-050 du 14 avril 2015, le conseil communautaire a décidé d'octroyer un fonds de concours de solidarité annuel aux communes membres de la CCHF. Le solde de ce fonds de concours non utilisé dans l'année est reportable annuellement. La somme octroyée pour la commune de Lederzeele est de 54 494€ et est disponible pour des opérations d'investissement et pour les communes de moins de 800 habitants, 50% de la somme peut servir à financer des opérations de fonctionnement des bâtiments publics.

La commune de Lederzeele a déjà bénéficié de ce fonds les années précédentes. Le solde disponible est de 17 858 € (1 311 € en fonctionnement et 16 547 € en investissement).

La commune de Lederzeele a réalisé les dépenses de fonctionnement en 2018 liées à ses équipements communaux pour un montant de 26 789 € TTC et 16 544.98 € HT pour les dépenses d'investissement. Pour rappel le montant du fonds de concours ne peut dépasser 50% des dépenses TTC pour les dépenses de fonctionnement et 50 % des dépenses HT pour les dépenses d'investissement.

La commune de Lederzeele sollicite donc auprès de la CCHF un fonds de concours de 17 858 € (8 272.49 € en investissement et 9 585.51 € en fonctionnement).

Les élus ont approuvé à l'unanimité cette demande.

Un nouveau fonds de concours sera mis en place pour 2019-2024.

- **Retour des commissions**

- Voirie : après la réunion qui a eu lieu avec un représentant du département ; celui-ci a émis un avis favorable pour l'aménagement d'un parking face à la pharmacie. Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas installer un radar pédagogique à l'entrée du village sur la route de Saint-Omer. Par contre, le conseil souhaite une signalisation « passages piéton successifs ».
- Fêtes et cérémonies : la cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 13 janvier 2018 à 12h00 au centre social.
- Communication : le bulletin municipal retraçant l'année 2018 est en cours. Une réunion de la commission a lieu ce vendredi 21 décembre.

- **Divers**

✓ Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

Vu le projet de décision modificative présenté par Monsieur le Maire dont l'orientation se résume ainsi : ajustement pour la pose des deux portes de la salle polyvalente, la réparation d'un mât route de Watten et la facture des licences d'utilisation des logiciels ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°2 portant sur divers virements comme décrits ci-après :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
21316 Equipement du cimetière	21 000.00	-18 216.46	2 783.54
21311 Hôtel de ville	0.00	+18 216.46	18 216.46
2111 Terrains nus	20 000.00	-1 581.48	18 418.52
21534 Réseaux d'électrification	0.00	1 581.48	1 581.48
020 Dépenses imprévues	3 000.00	-2 208.00	792.00
2051 Concessions et droits similaires	0.00	2 208.00	2 208.00

- ✓ Un habitant du lotissement de la Kruyss souhaite acheter un terrain appartenant à la commune pour agrandir son entrée et faire un carport. Après en avoir discuté, le conseil propose le prix de 30 € le m². Monsieur le Maire fera un courrier dans ce sens.
- ✓ Comme chaque année, une indemnité est versée au percepteur. Le conseil municipal accepte le versement de cette indemnité.
- ✓ Ages et vie : le projet avance. Les notaires des deux parties (acquéreur et vendeur) sont en relation pour la rédaction du compromis de vente.
- ✓ Temps scolaire 2019-2020 : pas de changement d'horaire souhaité.
- ✓ Contrat d'apprentissage : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de candidatures pour un contrat d'apprentissage. Le jeune serait embauché par la commune de Lederzeele et une convention serait signée avec la commune de Nieurlet pour qu'il intervienne deux jours par semaine à Lederzeele et trois jours par semaine à Nieurlet pendant sa période en entreprise. Après en avoir délibéré, le conseil approuve l'embauche d'un jeune en contrat d'apprentissage et autorise le Maire a signé le contrat d'apprentissage et la convention.

Un tour de table est effectué.

Monsieur EVRARD précise que le nouveau conseil municipal des jeunes souhaite fabriquer des poubelles et les installer dans le village.

Monsieur LUCHET demande le bilan du centre aéré. Il sera présenté à la prochaine réunion du conseil municipal.

Madame DEWYNTER demande quand le raccordement à la fibre optique sera possible. Les travaux ont débuté sur la commune mais le raccordement ne sera possible que fin d'année 2019.

Madame DEKEISTER demande où en est le projet de lotissement Domaine des Saules. Le Permis d'aménager a été accepté. Des panneaux publicitaires seront installés aux entrées du village (route de Bergues, de Saint-Omer, de Watten, de Cassel).

Monsieur NICOLATS précise que le projet d'éclairage (éclairage autonome solaire avec batterie) de l'abri de bus de l'Haeneberg est mis au tableau d'investissement 2019 du SIECF. Le coût estimé est de 4 500 € H.T. Les membres du conseil municipal approuvent ce projet.

Monsieur NICOLATS informe le conseil municipal que la CCHF va arrêter le prêt de chapiteaux. Les chapiteaux seront vendus aux communes qui le désirent. Une proposition est faite d'acheter un chapiteau avec la commune de Merckeghem et de Broxeele.

Madame PACCOU signale que le poteau route de Watten n'est pas encore réparé. Le nécessaire va être fait par le SNEF.

Madame PACCOU informe le conseil municipal qu'il n'y aura plus de fauchage des fossés dans le cadre de la méthanisation, on revient à un fauchage classique.

La séance du conseil municipal est clôturée à 21h00.